

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
202<sup>e</sup> année  
29 janvier 2026  
n° 4 / 8113<sup>e</sup>  
pages 145 à 192

## CHRONIQUE / Internet

Des contrats sur les données  
Présentation critique des principes pour l'économie des données  
de l'*American Law Institute* et l'*European Law Institute*  
> *Thibault Douville*

157

## ÉDITORIAL

145 Al Capone, *Michel Vivant*

## ACTUALITÉS

- 148 Nationalité (acquisition) : portée d'un acte de kafala
- 148 Nationalité (conservation) : accession à l'indépendance de Madagascar
- 148 Nationalité (perte de plein droit) : contrôle de proportionnalité
- 149 Garantie financière (cessation) : obligation de notification au créancier
- 150 Prescription (crime) : suspension pour obstacle insurmontable
- 151 Licenciement (entretien préalable) : formalisme de la convocation
- 151 Transaction (portée) : renonciation par le salarié à ses droits
- 152 Avocat (honoraires) : prescription de la demande en fixation
- 152 Avocat (honoraires) : signature d'une reconnaissance de dette
- 153 Saisie-attribution : créance objet d'une saisie conservatoire

## POINTS DE VUE

- 154 La liberté de la presse, source d'une victimisation secondaire ?, *Evan Raschel*
- 156 Le mirage de la régularisation de la nullité des décisions sociales, *Dorothee Gallois-Cochet*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 166 **Panorama** : Droit des contrats, *Romain Boffa et Mustapha Mekki*
- 180 **Notes** : La nouvelle subrogation légale, note sous *Civ. 1<sup>re</sup>*, 13 nov. 2025, *Olivier Deshayes*
- 185 Majorité requise pour une modification de statuts de SARL :  
qui peut le plus ne peut pas le moins, note sous *Com.* 5 nov. 2025, *Clémentine Hébrard*

## ENTRETIEN

- 192 Claire Hédon – Discriminations et religion : remettre le droit au cœur des débats



Lefebvre Dalloz



Tél. rédaction 0786620357  
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
**LEFEBVRE SARRUT**  
10 place des Vosges - 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
**JULIEN TANGUY**,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE DELESALLE SORDET**

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KRAVEL (0140645379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

#### Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

#### Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - [publicite@lefebvre-sarrut.eu](mailto:publicite@lefebvre-sarrut.eu)

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2026

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Michel Vivant

145

Al Capone



## ACTUALITÉS

148

### DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Nationalité (acquisition) :

portée d'un acte de kafala,

*Civ. 1<sup>re</sup>, 21 janv. 2026*

Nationalité (conservation) : accession

à l'indépendance de Madagascar,

*Civ. 1<sup>re</sup>, 21 janv. 2026*

Nationalité (perte de plein droit) :

contrôle de proportionnalité,

*Civ. 1<sup>re</sup>, 21 janv. 2026*

149

### DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Garantie financière (cessation) :

obligation de notification au créancier,

*Civ. 3<sup>e</sup>, 22 janv. 2026*

149

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prise illégale d'intérêts (notaire) :

mission de service public,

*Crim. 21 janv. 2026*

Procédure pénale

Prescription (crime) :

suspension pour obstacle insurmontable,

*Ass. plén., 16 janv. 2026*

151

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (entretien préalable) :

formalisme de la convocation,

*Soc. 21 janv. 2026*

Transaction (portée) :

renonciation par le salarié à ses droits,

*Soc. 21 janv. 2026*

Comité social et économique (consultation) :

plan de mobilité employeur,

*Soc. 14 janv. 2026*

152

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires) :

prescription de la demande en fixation,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 22 janv. 2026*

Avocat (honoraires) :

signature d'une reconnaissance de dette,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 22 janv. 2026*

Voie d'exécution

Saisie-attribution :

créance objet d'une saisie conservatoire,

*Civ. 2<sup>e</sup>, 15 janv. 2026*





## POINTS DE VUE

154

La liberté de la presse,  
source d'une victimisation secondaire ?  
par Evan Raschel

156

Le mirage de la régularisation  
de la nullité des décisions sociales  
par Dorothée Gallois-Cochet



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

157

Des contrats sur les données  
Présentation critique des principes pour l'économie  
des données de l'American Law Institute  
et l'European Law Institute  
par Thibault Douville

### NOTES

180

La nouvelle subrogation légale,  
*note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 13 nov. 2025*  
par Olivier Deshayes

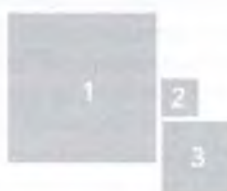
185

Majorité requise pour une modification de statuts  
de SARL : qui peut le plus ne peut pas le moins,  
*note sous Com. 5 nov. 2025*  
par Clémentine Hébrard

### PANORAMA

166

Droit des contrats  
*janvier 2025 – janvier 2026*  
par Romain Boffa et Mustapha Mekki



## ENTRETIEN

192

Claire Hédon – Discriminations et religion :  
remettre le droit au cœur des débats

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).